



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Lekh Lékhā 5783

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 12, verset 13

Dans ce *Passouk*, la Torah nous raconte que lorsque Avraham Avinou a décidé de quitter Eretz Kenaan dans laquelle régnait une grande famine, il s'est dirigé vers l'Égypte.

À un moment, il s'est adressé à sa femme, Sarah Iménou, en lui disant : "Je t'en supplie, dis que tu es ma sœur, afin que l'on me fasse du bien grâce à toi, et que **l'on me laisse en vie** grâce à toi."

Rabbi Itzéle de Poniowitz s'étonne : puisqu'il y avait un danger réel que Avraham Avinou se fasse tuer (si les Égyptiens découvrent qu'il est le mari de Sarah, pour ensuite s'emparer impunément de celle-ci), il était évident que Sarah ne devait pas dire qu'elle était la femme de Avraham, mais plutôt qu'elle est sa sœur ? Pourquoi Avraham a-t-il donc dû la supplier de dire cela ? Il suffisait qu'il le lui demande !

Suite en page 2



PARACHA SUITE

La réponse est extraordinaire : Avraham Avinou a demandé à Sarah de **changer de rôle et de se comporter comme si elle était sa sœur**, alors qu'ils étaient assez loin de l'Égypte. Le danger n'était pas encore palpable, et ils pouvaient donc encore rester naturels jusqu'à la frontière égyptienne.

Mais Avraham Avinou craignait que si, lors du voyage, tout le monde savait qu'il était marié avec Sarah, et que ce n'était qu'à la frontière égyptienne

qu'elle dirait qu'elle est sa sœur, un voyageur qui les aurait rencontrés pendant le voyage aurait exprimé son étonnement en entendant qu'ils étaient frère et sœur.

Il n'était pas agréable pour Sarah de se comporter ainsi plusieurs jours avant ; de devoir déjà prendre des distances avec Avraham comme si elle était sa sœur et pas sa femme. Et elle aurait pu considérer cette crainte comme exagérée.

Avraham a donc dû la supplier d'accepter de jouer de ce rôle, et de se plier à sa vision des choses.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 167, Halakha 5, 2e partie



? Pourquoi notre consommation est-elle considérée comme celle d'un *Korbane* ?

Le *Michna Beroura* explique que c'est parce qu'un homme mange pour avoir la santé et la force de servir Hachem.

Le *Rama* conclut en disant que la présence du sel sur la table protège de la punition.

Explication : Le *Midrach* explique que lorsque des juifs sont assis à table et attendent sans faire aucune *Mitsva* que tous les

convives se soient lavés les mains, **le Satan profite de cette situation de "vide" pour les accuser**. Mais le fait de respecter **l'alliance de sel** (qui consistait, à l'époque du *Beth Hamikdash*, à amener du sel avec chaque *Korbane* et qui consiste, de nos jours, à mettre du sel à table) protège de ces accusations.

C'est pourquoi, même si notre pain est déjà salé, il faut veiller à ce qu'il y ait **toujours du sel sur la table**.

Le *Michna Beroura* rapporte au nom du *Maguen Avraham* qu'il est **bien de tremper trois fois le Motsi dans le sel**.



MICHNA

Cette *Michna* nous dit : “On ne crée pas du feu, ni à partir de bois, ni à partir de pierre, ni à partir de terre, ni à partir de l’eau.”

Elle nous parle du jour de *Yom Tov*, lors duquel il est **permis d'utiliser le feu**.

Elle nous rappelle que ce n'est **permis que si ce feu existait déjà avant Yom Tov**. Que, **pendant Yom Tov, il est interdit de créer un feu** :

- même à partir de bois (en frottant très fort deux bouts de bois l'un contre l'autre, pour en faire sortir des étincelles avec lesquelles on enflamme une mèche) ;
- ou en tapant deux bouts de bois très fort l'un sur l'autre jusqu'à obtenir des étincelles ; Il est aussi possible de faire la même expérience avec deux pierres frottées très fort, deux pierres l'une contre l'autre, ou taper deux pierres très fort l'une contre l'autre ;
- ou à partir de terre (le *Barténoura* explique qu'il y a certaines sortes de terre que lorsque l'on tape avec une bêche pour creuser, à certains moments, ça peut produire des étincelles) ;

- ou à partir d'eau.

? Comment créer du feu à partir d'eau ?

Le *Barténoura* explique que l'on prend un ustensile en verre blanc, on y met de l'eau, on l'expose en plein soleil. Lorsque le soleil tapera très très fort sur l'ustensile, des petites étincelles sortiront du verre. Et si, à ce moment-là, on approche une mèche que l'on colle au verre, cette mèche s'enflamme.

Le génie humain, capable de **créer du feu de tellement de manières**, est extraordinaire. Toutes ces expériences sont bonnes à faire en pleine semaine, mais pas le jour de *Yom Tov*.

Toutefois, si quelqu'un a quand même fabriqué du feu pendant *Yom Tov*, il pourra a posteriori l'utiliser (cf. Choul'han 'Aroukh, chapitre 502, Michna Beroura, Remarque numéro 4, au nom du Rachba).

Kétouvim, Michlé, chapitre 24, verset 27

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : “Prépare en dehors ton travail, et mets sur place l'avenir de ton champ. Et ensuite, tu construiras ta maison.”

Le Malbim nous dit que ce *Passouk* est l'un des thèmes essentiels du livre de Michlé, dont il ressort que chaque but a besoin de moyens.

Le roi Chlomo rappelle que **le but de tout homme est de se marier, et de fonder un foyer** ; et qu'il faut se préparer à cela.

La force de la préparation est inimaginable.

Le roi Chlomo donne l'exemple de celui qui veut consacrer sa vie au travail de la terre. Il doit déjà, dans un premier temps, faire des plans alors qu'il n'est **pas encore** sur le terrain, comme l'indique le *Passouk* en disant “Prépare **en dehors** ton travail.”

Ensuite, achètes un champ. Et lorsque tu seras sur ce dernier, **mets en place tout ce qui te permettra de le travailler** et d'en voir l'avenir.

Dans ce *Passouk*, figure le mot “*Atéda*” (*Áyin, Tav, Dalèt, Hé*). La racine de ce mot est expliquée de trois manières :

- selon le *Malbim*, elle est liée au mot “*Átid* (**avenir**)” ; et le mot “*Atéda*” signifie donc “Prépare l'avenir de ton champ” ;
- d'après le *Metsoudat David*, elle est en rapport avec la notion de “*Hazmana* (**préparation**)” ; et il s'agit de préparer tout ce qui est nécessaire au travail du champ ;

- selon Rachi, elle est liée au mot “*Átoudim* (**troupeaux**)”, et on ne parle pas ici d'un agriculteur mais d'un berger qui, après avoir acheté un champ, doit acheter des troupeaux.

Ces trois commentateurs sont d'accord qu'**avant de se marier, il faut veiller à avoir les structures qui permettront de nourrir sa famille**, pour ne pas ensuite errer et mendier pour nourrir sa famille (ce qui peut mener, *Has Véchalom*, soit à de la malhonnêteté, soit à annuler complètement son service divin et l'étude de sa Torah).

Sur cette idée de devoir préparer étape par étape, Rachi et le *Malbim* nous disent qu'il en est **de même pour l'étude de la Torah** : avant de commencer à étudier profondément la *Guemara* (qui est “la maison” d'un juif), un juif doit au préalable “acheter un champ” (c'est-à-dire étudier le *Houmach*) et “en préparer les structures” (c'est-à-dire étudier la *Michna*).

En tout cas, l'idée essentielle qui nous concerne et qui concerne la jeunesse en train de **construire son avenir** est de faire des plans, de préparer son avenir et de mettre en place des structures qui permettront d'avoir une vie stable, avec l'aide d'Hachem.



YÉOCHOUA PROPHÈTES

Ce chapitre nous raconte que pendant les 30 jours du deuil de Moché *Rabbénou*, Yéochoua a envoyé deux explorateurs à Jéricho, la première ville à conquérir en pénétrant en *Erets Israël*.

? Pourquoi l'envoi d'explorateurs par Moché Rabbénou était "condamnabile", contrairement à l'envoi d'explorateurs par Yéochoua ?

Le Malbim cite plusieurs différences entre ces deux envois. Parmi elles :

- l'envoi des explorateurs par Moché Rabbénou a résulté d'une **pression du peuple**, contrairement à celui de Yéochoua ;
- l'envoi par Moché Rabbénou s'est fait lorsque les Bné Israël étaient encore loin de la frontière d'Israël, et parce qu'ils **hésitaient à rentrer dans ce pays** ; celui par Yéochoua s'est fait à la frontière d'Israël, et pas suite à une hésitation du peuple mais pour découvrir les points faibles de la ville de Jéricho, pour pouvoir la conquérir plus facilement ;
- dans l'envoi par Moché Rabbénou, **chaque tribu a envoyé un représentant** pour savoir ce qu'il y avait de bien dans la région qui lui était attribuée ; Yéochoua, par contre, a envoyé des espions pour qu'ils repèrent les points faibles de la ville, et pas pour repérer les avantages de tel ou tel territoire. Pour cela, deux personnes suffisaient. Il n'y avait pas besoin d'une personne par tribu ;
- les **explorateurs de Moché Rabbénou ont été envoyés publiquement**, alors que les espions de Yéochoua ont été envoyés secrètement.

Les espions envoyés par Yéochoua sont allés chez une aubergiste qui s'appelait Ra'hav car celle-ci accueillait chez elle les plus grands dignitaires de Jéricho (qui, lorsqu'ils mangeaient, lui confiaient les points forts et les points faibles de la ville). Ils se sont donc dit que c'est chez elle qu'ils auraient toutes les informations.

Mais les espions ne sont pas passés inaperçus, et le roi a demandé à Ra'hav de les lui livrer. Celle-ci les a cachés, mais le texte ne nous dit pas "Elle les a cachés", mais "Elle l'a caché" (au singulier).

? Pourquoi ?

Il y a plusieurs réponses :

- Ra'hav les a cachés dans un endroit très étroit, et ils étaient donc très serrés, comme s'ils n'étaient qu'une seule personne ;
- elle les a cachés séparément : l'un dans un coin, et l'autre dans l'autre coin ;
- elle n'en a caché qu'un seul.

Les deux espions étaient Calev et Pin'has. Or Pin'has (qui, plus tard, est devenu le prophète Élie) avait déjà les vertus d'un ange. Par conséquent, il savait se rendre invisible, et n'avait pas besoin d'être caché.

La texte continue à raconter comment Ra'hav a sauvé ces deux *Tsadikim*, auxquels elle a fait promettre de ne pas la tuer, elle et sa famille, lorsque les Juifs prendront possession de la terre d'Israël. Elle a ajouté qu'elle et sa famille voulaient devenir Juifs, car elle a pris conscience qu'Hachem est le seul Dieu dans le ciel et sur terre.

Ils acceptèrent et lui donnèrent un ruban rouge qu'elle accrochera à sa fenêtre, avec la promesse qu'elle gardera secret cet accord, sinon, tout le monde ferait pareil.

Elle les fit descendre par la fenêtre le long d'une corde en disant à Hachem : "Maitre du Monde, par cette corde et cette fenêtre, les gens montaient chez moi pour fauter. Par cette corde et cette fenêtre, je sauve ces hommes pour que tu me pardonnes."

Le texte raconte que Calev et Pin'has sont restés cachés 3 jours dans la montagne. Ensuite, ils ont rejoint le campement. Ils déclarèrent à Yéochoua Bin Noun qu'Hachem leur avait livré la ville et que tous les habitants étaient pétrifiés devant les enfants d'Israël.



HISTOIRE

Voici une histoire émouvante qui s'est passée en 1933, l'année du décès du *Roch Yéchiva* de 'Hévron, le *Gaon Rabbi Moshé Mordékhaï Epstein*.

Lui qui dansait comme un lion à chaque *Sim'hat Torah* s'est trouvé, la dernière année de sa vie, cloué au lit par sa maladie.

Il était **triste et brisé de ne pas pouvoir se rendre à la Yéchiva** pour danser avec les élèves en l'honneur de la Torah. En début d'après-midi, un groupe des meilleurs élèves de la Yéchiva a décidé de venir lui rendre visite. Ils sont rentrés dans sa chambre, et ont constaté dans quelle tristesse il se trouvait. Ils ont commencé à chanter en l'honneur de la Torah, pour essayer de le réjouir.

L'effet escompté ne s'est pas produit. Le Rav était toujours triste, au fond de son lit. L'un des jeunes étudiants (qui est, plus tard, devenu le grand Rabbi Chalom Chvadron) a demandé la permission de dire quelques mots. Ses amis étaient étonnés, car il n'était pas connu comme quelqu'un de bavard.

Le *Roch Yéchiva* lui a permis de parler. Et il a dit : "Je voudrais raconter une histoire qui est arrivée à l'un des grands *Admourim*, qui était un géant en Torah, et qui était aussi très riche.

On raconte qu'un jour, alors qu'il avait investi toute sa fortune dans des marchandises qui arrivaient d'Orient, le bateau qui contenait ces dernières a coulé ; et l'*Admour*

s'est donc retrouvé ruiné du jour au lendemain.

Il a ressenti une grande souffrance, mais il s'est dominé. Il s'est approché de la *Mézouza*, a levé ses yeux au ciel, et a dit : "Hachem, la Guemara raconte que lorsqu'un juif est triste, Toi aussi, Tu l'es. Moi, je ne veux pas Te rendre triste. Je ne vais donc pas laisser ma tristesse m'envahir. Au contraire ! Je veux Te donner de la joie. C'est pourquoi **j'accepte avec joie ma situation** ; et j'espère que Toi aussi, Tu vas être joyeux !" Mes amis ! Nous sommes là aujourd'hui pour chanter avec joie ; pour **réjouir Hachem par nos chansons !**"

À ce moment-là, les chants ont repris avec une énergie nouvelle. Une joie immense a rempli la chambre du *Roch Yéchiva*. Et le *Roch Yéchiva* lui-même, malgré les intenses douleurs qu'il ressentait, s'est attaché à cette joie nouvelle qui émanait. **Un sourire radieux a éclairé son visage.** Il s'est redressé un petit peu sur son lit. Il a demandé à deux élèves de l'aider à se lever, et il s'est joint à la danse. **Aucun mot ne peut décrire l'émotion de ce moment !** Les élèves ont eu le bonheur de voir leur *Roch Yéchiva* danser avec eux, avec une énergie nouvelle. Les chants et les danses ont déchiré les cieux ! Plus tard, ils sont tous devenus de grands érudits en Torah. Et ils ont réalisé qu'ils avaient eu la chance de faire danser leur *Roch Yéchiva* pour le dernier *Sim'hat Torah* de sa vie.

Que leur mérite nous protège !

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Maïmonide nous enseigne : "La médisance est la faute la plus répandue, la plus grave et l'homme devra s'en éloigner autant que possible." (Rambam Avot 1:17)



CAS DE LA SEMAINE

Brouria, qui est très pratiquante et craint D.ieu, sort d'un restaurant non Cachère. Léa

a vu la scène et s'empresse de la raconter à son amie Tamar.

QUESTION

Léa a-t-elle le droit de rapporter ce qu'elle a vu à Tamar ?

Réponse



Léa ne peut pas rapporter à Tamar qu'elle a vu Brouria sortir d'un restaurant non Cachère. Brouria est reconnue comme étant une personne craignant D.ieu et le bénéfice du doute doit lui être accordé, même dans le cas où il est difficile de la juger favorablement. En agissant ainsi, Léa enfreint l'interdiction de médisance.



Question

GUÉMARA

Nathan est en voiture, en chemin pour la synagogue. Étant nouveau dans le quartier, il prend par erreur une rue en sens interdit. mais les voitures sont fortement endommagées.

Il se rend compte de son erreur quand il voit arriver face à lui une voiture qui roule à vive allure. Il s'arrête alors et lui klaxonne de façon continue afin de prévenir la collision.

Le conducteur, Israël, a vu la voiture et a entendu le klaxon, mais pris par le stress et la peur, il a appuyé sur la pédale d'accélération au lieu de celle du frein, ce qui le fait entrer en collision de plein fouet dans la voiture de Nathan. Grâce à D.ieu, aucun d'eux ne se blesse,



Un désaccord éclate sur le responsable des dommages : Israël prétend qu'à partir du moment où Nathan est en sens interdit, il est responsable de tout ce qui arrivera à l'automobiliste étant dans ses droits.

Nathan reconnaît son tort, mais, puisqu'Israël l'a vu avant la collision et qu'il avait la possibilité d'éviter l'accident et que c'est son erreur qui l'a causé, c'est à lui d'en porter les conséquences.



Israël est-il responsable des dommages causés par erreur à la voiture de Nathan qui ne roulait pas de façon autorisée ?

A toi !



- Baba Kama 48a "Véamar Rava Nikhnass" jusqu'à 48b "Chélo Bichout 'Hayav".
- Tossfot Baba Kama 32b, paragraphe "Zé Chel Da'at 'Havero" jusqu'à "Afilou Chelo Bekavana".
- Rambam Hilkhos Hovel Oumazik chapitre 6 alinéa 3.

RÉPONSE

La *Guémara* nous apprend que celui qui se comporte de façon anormale, donc interdite, dans le domaine public, a la même considération du point de vue juridique que celui qui entrerait sans permission dans le domaine d'autrui. A ce sujet, la *Guémara* nous dit que celui qui entre sans permission dans le domaine d'autrui et que le propriétaire lui fait subir un dommage, ce dernier sera tout de même responsable, car comme l'explique la *Guémara*, il pourra lui dire "bien que tu aies le droit de me sortir de chez toi, qui te permet de me faire subir un dommage ?"

Cependant, nous trouvons une discussion quant à la portée de cette loi : selon *Tossfot*, le propriétaire a exactement le même statut que n'importe quel homme. Il est donc responsable même en cas de dommage non intentionnel. Par contre, le Rambam est d'avis qu'il ne sera responsable que des dommages causés intentionnellement, mais un dommage causé de façon accidentelle et sans intention ne le rendra pas responsable.

S'il en est ainsi, il semblerait que, selon *Tossfot*, Israël sera responsable des dommages causés par son erreur ; par contre, selon Rambam, il en sera exempté^[1].

^[1] Nous nous sommes ici principalement concentrés sur la responsabilité éventuelle d'Israël. La part de responsabilité de Nathan est un sujet en soi que nous tâcherons de traiter dans un prochain numéro.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com